



Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer,
en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat
Ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville
Ministère du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat
Ministère de la santé et des sports

Direction générale de la cohésion sociale

Sous-direction de l'autonomie des personnes
handicapées et des personnes âgées
Bureau des services et des établissements (3A)

Paris, le 03 FEV. 2010

Dossier suivi par : Virginie CHENAL

Tel 01 40 56 86 67

virginie.chenal@sante.gouv.fr

N/réf :

N° mercure :

Madame, Monsieur,

Je vous convie à une nouvelle réunion de concertation sur la réforme de la tarification des services de soins infirmiers à domicile qui se tiendra :

Vendredi 12 février 2010

de 10h à 13h

salle 6048 (6^{ème} étage)

11, place des cinq martyrs du lycée Buffon, Paris 14^{ème}

Je vous remercie de bien vouloir confirmer votre participation à Virginie Chenal (virginie.chenal@sante.gouv.fr).

Une première réunion de concertation a eu lieu le 30 octobre 2009. Son compte-rendu vous a été communiqué le 17 novembre dernier, accompagné du diaporama présentant le nouveau modèle d'allocation de ressources aux SSIAD retenu. Celui-ci a vocation à entrer en vigueur en 2011 et ses objectifs consistent à allouer la ressource en fonction des besoins des patients, à introduire des incitations à la prise en charge des patients lourds et au regroupement des structures et à maîtriser l'enveloppe de l'ONDAM médico-social dédiée aux SSIAD.

Des questions restent à trancher qui influencent le modèle et nécessitent son adaptation en vue de sa formalisation définitive. Elles vous ont été soumises le 30 octobre et portent sur les modalités de définition de bonus et de malus adaptés aux profils des patients et sur leur nombre, sur l'intégration ou non d'une variable discriminante « diabète » dans le modèle, enfin sur la

temporalité du recueil des données relatives aux SSIAD et à leur patientèle. Votre avis était sollicité sur ces trois points en retour de la diffusion du compte-rendu de la réunion du 30 octobre et notre prochaine rencontre sera l'occasion de le recueillir.

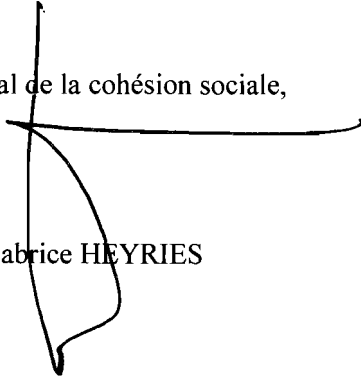
Elle permettra également de revenir sur les remarques et les questions que vous nous avez communiquées en novembre-décembre dernier, et encore récemment début janvier, tant sur le périmètre de la réforme élargi aux personnes handicapées pour éviter la juxtaposition de deux systèmes de tarification, sur les risques d'exclusion de certaines catégories de patients, sur l'accompagnement de la fin de vie comme variable discriminante de la prise en charge que sur le bouclage macro-économique de la réforme, l'ajustement des moyens pour prendre en compte l'évolution des patients et du niveau de soins requis, la réalisation d'études d'impact et d'une enquête nationale des coûts et la clarification de la procédure budgétaire ;

Je vous propose donc l'ordre du jour suivant pour cette prochaine réunion de travail :

- compte-rendu du 30 octobre : questions – réponses ;
- pertinence des critères retenus pour la construction du modèle et échanges sur les simulations produites par les fédérations ;
- les points soumis à concertation : avis et propositions ;
- les procédures budgétaires et les outils d'accompagnement ;
- le calendrier de la réforme.

Dans l'attente de notre rencontre du 12 février, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération la meilleure.

Le directeur général de la cohésion sociale,



Fabrice HEYRIES